DÉCRET N°2024- 0908 /PRES/PM portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DU FASO, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 Janvier 2023;

Sur proposition du Premier Ministre;

rria cf n°00781 du 01/08/224 5

DECRETE

Article 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants : Général de Brigade Kassoum COULIBALY
- Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale :

Monsieur Bassolma BAZIE

3. Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-Parole du Gouvernement :

Monsieur Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

- 4. Ministre de l'Administration Territoriale et de la Mobilité :
 Monsieur Emile ZERBO
- Ministre de l'Economie et des Finances : Monsieur Aboubakar NACANABO

- 6. Ministre de la Sécurité : Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANA
- Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur : Monsieur Karamoko Jean Marle TRAORE
- 8. Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques : Commandant Ismaël SOMBIE
- Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux : Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA
- 10. Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques : Madame Aminata ZERBO/SABANE
- 11. Ministre de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale : Madame Nandy SOME/DIALLO
- 12. Ministre de la Santé : Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU
- 13. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat : Monsieur Serge Gnaniodem PODA
- 14. Ministre des Infrastructures : Monsieur Adama Luc SORGHO
- 15. Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières : Monsieur Yacouba Zabré GOUBA
- 16. Ministre de l'Enseignement-de-base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales : Monsieur Jacques Sosthène DINGARA

17. Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et Technique : Monsieur Boubakar SAVADOGO



18. Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

Monsieur Adjima THIOMBIANO

- 19. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement : Monsieur Roger BARO
- 20. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Monsieur Mikaïlou SIDIBE
- 21. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi : Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
- 22. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :

Madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE

23. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget :

Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

24. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, chargé des Ressources animales : Monsieur Amadou DICKO

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Capitaine Ibrahim TRAORI

Avec le contressing du Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA